

Bureau de la métropole du 28 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
14 septembre 2018

Conseillers en exercice
37

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

, M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

B 2018-09-267 SERVICES A LA POPULATION

Musée des Beaux Arts : modification d'une délibération concernant le don de deux oeuvres de Louis Victor Delpy

Le rapporteur, M. Alain MASSON
donne lecture du rapport suivant

SERVICES A LA POPULATION – Musée des Beaux Arts : modification d'une délibération concernant le don de deux oeuvres de Louis Victor Delpy

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n° B 2017-09-232, en date du 29 septembre 2017, le Bureau de la métropole a autorisé le Président, ou son représentant, à accepter divers dons d'œuvres, notamment le don fait par Monsieur Jean Héroult de deux œuvres de Louis Victor Delpy, « la chapelle de Trébabu » et « Les tas de pois » (huiles sur toile).

Suite à des échanges récents avec les époux Héroult, il s'avère que les œuvres appartiennent à Madame Jeanne Héroult-Moreau et Monsieur Jean Héroult.

Il est proposé de modifier la délibération citée ci-dessus et d'accepter le don de Madame Jeanne Héroult-Moreau et Monsieur Jean Héroult, et de signer une convention en ces termes.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, de modifier la délibération n° B 2017-09-232 concernant le don des deux œuvres de Louis Victor Delpy « La chapelle Trébabu » et « Les tas de pois » par Madame Jeanne Héroult-Moreau et Monsieur Jean Héroult, sur les termes relatifs à la propriété de ces œuvres, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE